

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01301

Numéro SIREN : 395 401 581

Nom ou dénomination : 2J IMPRESSION

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 20753

SAS 2J IMPRESSION

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 2J IMPRESSION		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12				
Adresse de l'entreprise :		12 RUE DU GALUS 33700 MERIGNAC		Durée de l'exercice précédent * : 12				
Numéro SIRET * :		39540158100099		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N clos le, 31/12/2021				
				Exercice N-1 clos le, 31/12/2020				
				Net 3				
				Net 4				
		But 1		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	AB		AC				
		Frais d'établissement *						
		CX		CQ				
		Frais de développement *						
		AF	30 273	AG	24 838	5 435		
	AH	977 709	AI		977 709			
	AJ		AK					
	AL		AM					
	AN		AO					
	AP		AQ					
	AR	20 232	AS	20 232				
	AT	143 364	AU	88 162	55 202			
	AV		AW					
	AX		AY					
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
			AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 232	AS	20 232	58	
			AT	143 364	AU	88 162	57 683	
		Autres immobilisations corporelles	AV		AW			
AX				AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			CS		CT			
			CU		CV			
Autres participations			BB		BC			
			BD		BE			
Immobilisations financières (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		BD		BE				
	Autres titres immobilisés	BF		BG				
		BH	7 978	BI		7 978		
Prêts	BK							
	BH	7 978	BI		7 978			
Autres immobilisations financières *	BK	1 179 556	BK	133 233	1 046 323			
	BK	1 179 556	BK	133 233	1 046 323			
Total (II)		BK	1 179 556	BK	133 233	1 046 323	1 043 173	
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	BL		BM				
		BN		BO				
		BP		BQ				
		BR		BS				
		BT	813 986	BU	477 000	336 986	347 090	
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 090	BW		4 090	
			BX	740 625	BY	161 715	578 911	922 398
		Autres créances (3)	BZ	2 184 593	CA		2 184 593	1 886 237
	Divers	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
			CD		CE			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CF	783 898	CG		783 898	1 018 768
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CH	24 414	CI		24 414	22 320
			CJ	4 551 607	CK	638 715	3 912 892	4 196 812
Charges constatées d'avance (3) *		CW						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CM						
Primes de remboursement des obligations (V)	CN	28 320			28 320	11 632		
Ecart de conversion actif (VI)	CO	5 759 483	1A	771 948	4 987 535	5 251 617		
Total général (I à VI)		CO	5 759 483	1A	771 948	4 987 535	5 251 617	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :135.000.....)	DA	135 000		135 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	13 501		13 501
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 924 882		1 798 314
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	258 513		126 567
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 331 895		2 073 382
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	28 320		11 632
	Provisions pour charges	DQ	175 472		61 000
	TOTAL (III)	DR	203 792		72 632
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 003 423		1 002 381
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	216 758		200 065
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	363 120		- 488 208
	Dettes fiscales et sociales	DY	280 927		511 671
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 104		
Autres dettes	EA	529 555		826 682	
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	56 585		75 496
TOTAL (IV)	EC	2 451 471		3 104 502	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED	377		1 101
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 987 535		5 251 617	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 464 238		2 104 502	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 535		2 381	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	433 653	FB	50 429	FC	484 081	608 060	
	Production vendue { biens * services *	FD	36 039	FE		FF	36 039	10 898	
		FG	2 831 935	FH	51 916	FI	2 883 852	3 606 130	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 301 627	FK	102 345	FL	3 403 973	4 225 088	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	511 917	329 882	
	Autres produits (1) (11)					FQ	923	8 808	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 916 812	4 563 779
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	932 088	1 360 626	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	22 478	167 862	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	849	901	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	896 405	936 816	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	21 208	35 913	
	Salaires et traitements *					FY	670 744	880 989	
	Charges sociales (10)					FZ	323 388	406 043	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	13 908	10 296
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	481 967	355 059
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	114 472	61 005
	Autres charges (12)						GE	946	586
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 478 454	4 216 097	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	438 359	347 682	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	20 654	15 089	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	328	20	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	11 627	30 095	
	Différences positives de change					GN		0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	32 609	45 204	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	28 320	11 627	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 226	11 823	
	Différences négatives de change					GS		1 720	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	39 546	25 170	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-6 937	20 035	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	431 422	367 716	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	180		12 714
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			958
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			5 888
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	180		19 561
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	115 453		234 132
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			2 656
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	115 453		236 788
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-115 273		-217 227
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	57 635		23 922
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 949 602		4 628 544
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 691 088		4 501 977
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	258 513		126 567
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1J	20 654		15 089
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1K			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	RC			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	16 634		27 960
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A4				
divers pdts et charges exceptionnel	Exercice N				
charges exceptionnelles sociales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
op. de gestion	202			180	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' or similar character.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

La crise sanitaire liée à la Covid 19 constitue un événement majeur sur l'exercice clos au 31/12/2021.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur à compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la société a procédé :

- à l'affectation en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales,
- ainsi que par analogie à l'affectation en résultat d'exploitation des dotations et des reprises de provisions pour pertes de change latentes sur les dettes et créances commerciales,

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Le fond de commerce est constitué de la manière suivante :

- Fonds de commerce de la société SPS apporté dans le cadre de la fusion avec cette société pour une valeur de 692 709 € représentant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial « system printing services » et le droit de se dire successeur de la société SPS notamment dans les contrats de prestations avec les clients

- Fonds de commerce acquis auprès de la société Nipson représentant l'activité de service de maintenance et vente d'équipement d'impression en France de Nipson pour un montant de 285 000 €.

Aucune dépréciation, ni amortissement du fond commercial n'a été réalisée au motif d'une durée d'utilisation non limitée de ce dernier.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de divers critères de rentabilité et de perspectives de développement attendues.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui sont en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire ou dégressif entre 1 à 5 ans
- mobilier : linéaire entre 5 et 7 ans
- matériel de transport : linéaire ou dégressif entre 1 et 5 ans
- agencements : linéaire entre 7 et 20 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

Le matériel mis à disposition des clients dans le cadre de contrats de prestations de service est comptabilisé en immobilisation. Il est amorti selon 2 critères :

- le prix d'acquisition diminué de la valeur résiduelle attendue,
- la durée du contrat correspondant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks de pièces détachées et de consommables sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Lorsqu'une référence correspond à un élément récupéré par la société (via le démontage d'une machine ou via la récupération d'un contrat de maintenance par exemple), celle-ci est valorisée sur la base du dernier prix unitaire moyen pondéré connu par la société.

Le stock de pièces détachées correspond au stock nécessaire à l'activité de maintenance de 2J impression. A ce titre, il comprend des références tournant peu. Les pièces de rechange font l'objet d'une dépréciation estimée sur la base des dernières sorties constatées. La méthode retenue est la suivante :

- absence de consommations depuis plus d'une année : dépréciation à hauteur de 25 %,
- absence de consommations depuis plus de 2 ans : dépréciation à hauteur de 50 %,
- absence de consommations depuis plus de 3 ans : dépréciation à hauteur de 90 %.

Cette analyse est complétée afin de tenir compte d'un niveau de stock « normatif » par marque estimé sur la base du niveau de stock moyen constaté par la société en fonction du nombre de pages imprimées au titre des contrats de maintenance au cours des exercices 2017, 2018 et 2019. Une provision complémentaire est le cas échéant comptabilisée afin de tenir compte de la faible utilisation du stock compte tenu de la baisse du volume de pages imprimées et de la réduction du volume connu au 31/12/2021.

Le stock de machines est évalué au prix d'achat facturé.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

Aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière n'a été comptabilisée. L'engagement de retraite d'un montant de 47 386 € est calculée selon les dispositions de la Convention Collective, déduction faite des sommes versées sur le fonds IFC à hauteur de 29 647€. Les calculs sont réalisés par salarié en prenant compte la quotité des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice, en fonction de leur ancienneté à cette date et à la probabilité d'être présent dans l'entreprise au moment du départ volontaire à la retraite.

Les critères retenus sont des suivants :

- évolution des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 0.98 % contre 0.34 % en 2020
- âge de départ : 65 ans
- turnover : une grille de probabilité de présence dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite a été définie et appliquée

2.2.7 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/01/2021. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est 2J INTERNATIONAL.

Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 000 324	7 658		1 007 982
Immobilisations corporelles	154 646	8 951		163 597
Immobilisations financières	7 528	558	108	7 978
TOTAL	1 162 498	17 167	108	1 179 556

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	22 420	2 419		24 838
Immobilisations corporelles	96 905	11 489		108 395
TOTAL	119 325	13 908		133 233

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 957 610 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

COMMISSAIRE AUX COMPTES



	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 978		7 978
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	740 625	740 625	
Autres	84 351	84 351	
Groupe	2 100 242	2 100 242	
Charges constatées d'avance	24 414	24 414	
TOTAL	2 957 610	2 949 632	7 978
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Ecart de conversion actif	28 320
- Charges constatées d'avance	24 414
- Etat Produits à recevoir	1 748
- Interets courus à recevoir	82
- Intérêts courus - Compte Courant 2J International	20 654

TOTAL

75 218

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 5 000 actions, d'une valeur de 27,00 €.



3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 946 815
Résultat de l'exercice précédent (2020)	126 567	
Montant à affecter aux capitaux propres	126 567	
- réserve légale		
- autres réserves		126 567
- report à nouveau		
Montant des capitaux propres au 31/12/2021 avant résultat		2 073 382
- résultat de l'exercice		258 513
Montant des capitaux propres au 31/12/2021 après résultat		2 331 895

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 2 451 471 €. Il comprend à hauteur de 1 220 181 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	232 948
- à plus d'un an et cinq ans au plus	987 233
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 1 231 290 € ont une échéance inférieure à un an.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2021
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- charges	61 000	114 472		175 472
- litiges risque client/produit				
- risque de change	11 632	28 320	11 632	28 320
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	162 651	4 967	5 903	161 715
- sur stocks	489 375	477 000	489 375	477 000
- sur immobilisations coporelles				
TOTAL	724 658	624 759	506 911	842 507

3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	2 556
- Fournisseurs factures non parvenues	69 038
- Personnel charges à payer	100 216
- Organismes sociaux charges à payer	59 700
- Autres dettes	19 775
- État charges à payer	2 764
TOTAL	254 048

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 56 585 €. Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	5 000	27,00
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	27,00

3.2.7 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité	
non communiqué par souci de discrétion	3 403 973
répartition par secteur géographique	
non communiqué par souci de discrétion	3 403 973

3.2.8 - Cession titres de participation

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2020	31/12/2021
- Cadres	12	10
- Employés	8	6
- Ouvriers		
TOTAL	20	16

3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	431 422	57 634	373 788
Résultat exceptionnel	-115 273		-115 273

3.3.3 - Transfert de charges

Transfert de charges d'exploitation	9 110
Transfert de charges sociales	7 523
TOTAL	16 634

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Pdts & Charges exceptionnelles sociales	115 251	
Divers charges et pdts exceptionnels antérieurs		180
Charges exceptionnelles fiscales	202	

3.3.5 - Incidences liées à l'épidémie de la Covid 19

- L'impact sur l'activité :

La société 2J Impressions n'a pas fait l'objet d'une fermeture administrative mais son activité a été nettement ralentie du fait de l'épidémie de la Covid 19. Son chiffre d'affaires est en retrait d'environ 19 %.

- Mesures de soutien actionnées :

La société a souscrit un Prêt Garanti d'Etat le 15/10/2020 pour un montant de 1 000 K€. La société a décidé de le rembourser entre octobre 2022 et octobre 2026.

- Continuité d'exploitation :

L'entreprise constate que ces différents éléments n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2021, ni sur la continuité d'exploitation.

Néanmoins, l'entreprise évolue dans un environnement incertain, soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender les impacts sur les exercices suivants.

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Engagement hors bilan

- Engagements donnés

Créances escomptées non échues Factobail

TOTAL

COMMISSAIRE AUX COMPTES



481 732

481 732

3.4.2 - Autres Informations

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 dont la proposition de redressement aboutit à un redressement en principal de 281 k€ (hors intérêts et pénalités). La société conteste ces rectifications et a engagé des recours en ce sens. Le redressement fiscal a été mis en recouvrement en février 2019 mais cette mise en recouvrement est suspendue dans l'attente de la réponse de la DGFIP à la contestation émise par la société. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

3.4.3 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	8 536
Mission Conseil	

3.4.4 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des emprunts

COMMISSAIRE AUX COMPTES



TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Echéance	Solde au 01/01/2021 + Nouveaux Emprunts	Rembourse ment sur la période	Capital restant dû			Intérêts hors bilan	
				Total	- 1 an	1 à 5 ans + 5 ans		
BANQUE COURTOIS PGE 270K€ 270 000 0,25 %	Du 15/10/2020 au 15/11/2021 13 Mois 68 465	270 000		270 000		270 000		
CAISSE EPARGNE PGE 330K€ 330 000 0,25 %	Du 14/10/2020 au 05/11/2021 13 Mois 7 111	330 000	825	330 825	13 592	317 233		
CIC PGE 400K€ 400 000 0,25 %	Du 15/10/2020 au 15/10/2021 12 Mois 103 763	400 000		400 000		400 000		
1 000 000		TOTAUX		1 000 000	825	1 000 825	13 592	987 233

COMMISSAIRE AUX COMPTES

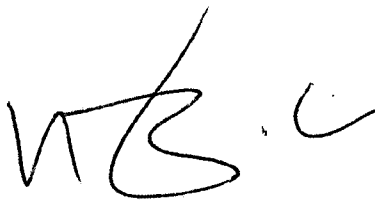



2J IMPRESSION

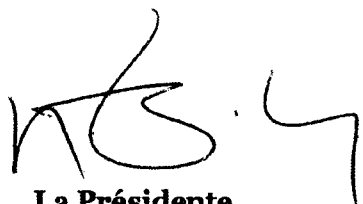
Société par Actions Simplifiée au capital de 135.000 euros
Siège social : Village Agora – 12, rue du Galus
33700 MERIGNAC

395 401 581 RCS BORDEAUX

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022 – 9 HEURES

Nom et adresse des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom du mandataire éventuel Signature
2J INTERNATIONAL Siège social : Village Agora, 12 rue du Galus – 33700 MERIGNAC RCS Bordeaux 808 233 324	4.750	4.750	
NIPSON TECHNOLOGY Siège social : Avenue des Trois Chênes 90000 Belfort RCS de Belfort 534 310 693	250	250	
TOTAL	5.000	5.000	=====

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant 100 % actions en pleine propriété.



La Présidente,
2J International,
Représentée par Najib Bahous

2J IMPRESSION
Société par Actions Simplifiée au capital de 135.000 euros
Siège social : Village Agora, 12 rue du Galus – 33700 MERIGNAC

395 401 581 RCS BORDEAUX

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022 A 9H**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à neuf heures,

Les associés de la société **2J IMPRESSION**, société par actions simplifiée au capital de 135.000 €, dont le siège social est situé Village Agora, 12 rue du Galus – 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n° 395 401 581 (ci-après dénommée la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée générale est présidée par la SAS 2J INTERNATIONAL, Présidente de la Société, elle-même représentée par Monsieur Najib BAHOUS.

La société ACTE AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents possèdent 5.000 actions ayant droit de vote sur les 5.000 actions formant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant plus de la moitié des actions composant le capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- les comptes de l'exercice clos le 31-12-2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31-12-2021,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée, et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que tous les documents et informations devant être communiqués aux associés, selon la législation en vigueur et les statuts de la Société, leur ont été adressés ou ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Les associés se déclarent remplis de l'ensemble des droits d'information dont ils disposent afin de se prononcer sur les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Constatation de l'arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport d'activité.

Un échange s'instaure entre les associés sur la synthèse de l'activité de la Société.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, **approuve** l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 258.513 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle **donne** pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus à la Présidente pour l'exécution de sa gestion.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée **approuve** les dépenses et charges non déductibles telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui se sont élevées à 14.326 euros, donnant lieu à un impôt théorique de 3.796 euros au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la Présidente, l'Assemblée Générale **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 258.513 euros en totalité au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **constate** qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, **approuve** les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **prend acte** que le mandat de la société ACTE AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les dispositions légales et réglementaires n'imposant plus de renouveler ou de désigner un Commissaire aux comptes à défaut de dispositions légales contraire, l'Assemblée Générale **décide** en conséquence de ne pas renouveler le mandat de la société ACTE AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

L'Assemblée Générale **prend acte** que le mandat de M. Gilles SISSO en qualité de Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les dispositions légales et réglementaires n'imposant plus de renouveler ou de désigner un Commissaire aux comptes suppléant à défaut de dispositions légales contraire, l'Assemblée Générale **décide** en conséquence de ne pas renouveler le mandat de M. Gilles SISSO en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

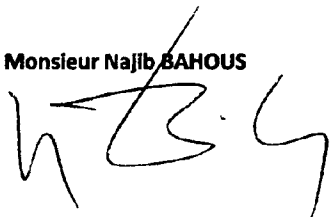
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président.

Monsieur Najib BAHOUS



Pour 2J INTERNATIONAL

Présidente

Monsieur Najib BAHOUS

SAS 2J IMPRESSION

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ACTE AUDIT

B.P. 80369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18

34444

ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

S.A.S. 2J IMPRESSION

12, rue du Galus
Village Agora
33700 MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J Impression S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des stocks :

Les stocks de marchandises figurent à l'actif du bilan pour un montant à la clôture de 337 k€ en valeur nette et représentent un des postes les plus importants en valeur.

Comme indiqué dans la note 2.2.4 de l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés selon la méthode du prix moyen unitaire pondéré s'agissant des pièces détachées et à leur prix d'achat en ce qui concerne les machines. Ils font l'objet éventuellement d'une dépréciation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour inventorier ces stocks et les valoriser
- ✓ Tester de façon aléatoire l'efficacité de ces procédures ;
- ✓ Tester la valorisation des marchandises en stock présentant une valeur significative ;
- ✓ Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation des marchandises et ainsi identifier les dépréciations à comptabiliser sur ces marchandises.

- Evaluation des créances clients :

Les créances clients figurent à l'actif du bilan pour un montant de 579 k€ en valeur nette et représentent également un des postes les plus importants en valeur. Comme indiqué dans la note 2.2.5 de l'annexe des comptes annuels, les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire, appréciée par rapport au risque de non-recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour identifier les créances clients présentant un risque de non-recouvrement et les déprécier ;
- ✓ Tester, pour les montants significatifs, l'encaissement des créances clients sur l'exercice suivant en fonction des dates d'échéances de ces créances et apprécier le caractère raisonnable des estimations du risque de non-recouvrement réalisées par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 15 juin 2022

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE AUDIT**



Ouri SAVY